

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Arnaud MERCIER - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté par Arnaud DROUOT.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Maxime MARCHAND - Véronique MIQUELLY - Anne REYBAUD-DECROIX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TEE-007-19412/26/BM**

**■ Attribution de subventions à l'ALEC Métropole marseillaise et à l'Atelier de l'Environnement - CPIE du Pays d'Aix dans le cadre du Pacte Territorial - Abrogation partielle de la délibération TCM-004-18961/25/BM - MGDIS 12971 162954**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du Pacte territorial PIG France Rénov', par délibération N° TCM-004-18961/25/BM du Bureau métropolitain en date du 15 décembre 2025, la métropole a procédé à l'attribution de subventions aux associations Atelier de l'environnement - CPIE du Pays d'Aix (dossier MGDIS n°12942) et ALEC Métropole marseillaise (dossier MGDIS n°12971).

Des erreurs matérielles ont été constatées dans cette délibération, qu'il convient de rectifier. Ces dernières, en page 2 de la délibération suscitée, sont modifiées comme suit :

L'ALEC sollicite la subvention suivante au titre de 2026 (dossier MGDIS 12971) :

AVANT RECTIFICATION		APRES RECTIFIATION	
AMP Transition Energétique	1 409 000 €	AMP Transition Energétique	1 409 000 €
Ville de Marseille	45 000 €	Ville de Marseille	45 000€
Autres produits de gestion courante	81 723 €	Autres produits de gestion courante	81 723€
TOTAL	1 542 516 €	<b>Vente de produits finis, marchandises, prestations de services</b>	<b>1 803 €</b>
		<b>Aides privées</b>	<b>4 990 €</b>
		TOTAL	1 542 516 €

Par ailleurs, l'article 2 de la délibération suscitée :

« Est attribuée une subvention à l'Association Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix d'un montant de 872 413€ », comportait une inversion de chiffres.

En accord avec le CPIE, le montant est rectifié comme suit : 872143 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ENV004-5759/19/CM du 28 mars 2019 portant approbation du Livre Blanc de l'Energie métropolitain ;
- La délibération n° N° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Énergie métropolitain ;
- La demande de subvention déposée par l'association Atelier de l'Environnement- CPIE du Pays d'Aix enregistrée sous le numéro MGDIS N°12942 ;
- La demande de subvention déposée par l'association ALEC Métropole marseillaise enregistrée sous le numéro MGDIS N°12971 ;
- La délibération n° HN-004-19159/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;
- La convention notifiée à l'association Atelier de l'Environnement- CPIE du Pays d'Aix le 4 février 2026.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il a été constaté une erreur de montant au sein de la délibération TCM-004-18961/25/BM du 15 décembre 2025 notamment au sein de l'article 2 à l'Association Atelier de l'Environnement - CPIE du Pays d'Aix MGDIS 12971 ;
- Qu'il convient de corriger ladite erreur matérielle.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est abrogée partiellement la délibération TCM-004-18961/25/BM du 15 décembre 2025, pour le dossier MGDIS 12971 dans son article 2.

#### **Article 2 :**

Est attribuée une subvention à l'Association Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix d'un montant de 872 143 euros.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Energie, Transition énergétique

Laurent SIMON